



Synthèse de l'audit Granulés Plastiques Industriels

Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021

Conformément au décret granulés plastiques n°2021-461 du 16 Avril 2021, CELTIPAK a fait appel à une entreprise extérieure certifiée pour auditer son site dans le cadre de la prévention de la perte des granulés plastiques dans l'environnement.

Synthèse

		Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle	
Conclusion	Choisissez un élément.	CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
		CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
		CRITERE 3 : Epandage accidentel	0	2
		CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
		CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
		CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
		CRITERE 7 : Contrôles internes	0	3
		Communication	0	2
		Total	0	23

§ CONCLUSION

	Commentaires
CONCLUSION	CELTIPAK a déployé les diverses procédures exigées par le Décret 2021-461 en adéquation avec la réglementation et les enjeux du site. Une analyse des risques a été réalisée dans la procédure CPRE-01 Mesures de lutte contre la dispersion des GPI. Cette analyse est pertinente et exhaustive. Il en découle des instructions adaptées à chaque secteur de l'usine. De plus, la surveillance des installations et du site est réalisée tous les trimestres via les visites hygiène du service Qualité, et tous les semestres via les audits GPI. Cette surveillance est efficace et adaptée. Le site et les ateliers sont propres. L'ensemble du personnel est formé, et cette formation est mise à jour chaque année dans le cadre de la démarche QHSE. Les risques associés aux GPI sont maîtrisés.

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Bureau Veritas Certification France certifie que les
prestations de l'entreprise

CELTIPAK

PARC D ACTIVITES LANN VELIN
56300 SAINT THURIAU
FRANCE

ont été évaluées et jugées conformes aux
caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur
à la date d'édition du présent certificat

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021
relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques
industriels dans l'environnement

Certificat n° :
FR102198

Version n° : 1

Affaire n° : 30274178

Date de certification originale:
29 juillet 2023

Date d'expiration du cycle
précédent:
26 juillet 2026

Date d'audit de
certification/recertification:
11 juin 2026

Date de début du cycle de
certification:
29 juillet 2026

Date d'expiration du cycle de
certification:
28 juillet 2029

Date de révision :
29 juillet 2026

Samuel DUPRIEU - Président



Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, veuillez utiliser le QR Code.

